

Avis de constitution

SOCIETE « BARKA SYNERGIE AFRIQUE » en abrégé « BSA »

Siège Abidjan Cocody Angré, Lot 41, Ilot 07

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 24/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BARKA SYNERGIE AFRIQUE » en abrégé « BSA »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
- Fourniture de matériels médicaux et biomédicaux, de réactif et consommable de laboratoire
- Maintenance d'équipements Médicaux
- Représentation de société
- Toutes prestation de service se rapportant à l'objet ci-dessus
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré, Lot 41, Ilot 07

Dirigeant(s) M NIAMIEN ASSASSY EMILE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00770 du 22/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10576/GTCA/RC/2023 du 22/11/2023

